

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2013**

**PRESENTS** : Mmes et Mrs ROBICHON, BOCQUIER, CHATEIGNER, PINEAU, PAULEAU, BROSSEAU, PENAUD, BRETON, LEGE, MARY

**ABSENTS** : Mr ROULLEAU (excusé) et M.M. GIRAUD, BIZON

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas d'observation.

**1 – EMPRUNT POUR LA VOIRIE  
DEFINITIVE ET LES PLANTATIONS  
DU LOTISSEMENT DU CORMIER**

046-13

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a contacté quatre banques, suite à dernière réunion du conseil. Après discussion, le conseil retient la proposition du Crédit Mutuel, pour un emprunt de 100.000 €, à échéance trimestrielle, et au taux variable de l'eurobor 3 mois + 2.350 %, sur 48 mois. La commune pourra rembourser le capital à chaque échéance et sans indemnité en fonction de la vente des lots. Le passage au taux fixe sera possible également à chaque date d'échéance et sans indemnité, aux conditions offertes par le Crédit Mutuel.

**2 – INSCRIPTION AU PLAN  
DEPARTEMENTAL DES  
ITINERAIRES DE PROMENADE ET  
DE RANDONNEE (P.D.I.P.R.) DU  
SENTIER N°2 DU LAC DE  
ROCHEREAU** 047-13

Le conseil émet un avis favorable pour solliciter auprès du Président du Conseil Général de la Vendée, l'inscription au P.D.I.P.R. du sentier N°2 du lac de Rochereau. Celui-ci passe sur la commune de Monsireigne, du chemin de la Luzaudière à la Croix Caillé – la Louraie – et continue sur Sigournais.

**3 – FIXATION D'UN TARIF POUR  
UN CONCERT AU FOYER RURAL**

048-13

L'Association « les Feux de l'été » de St Prouant a demandé d'utiliser la salle du Foyer Rural pour un concert le 18 janvier 2014. Le maire demande au conseil de fixer le tarif pour une association hors commune. Après délibération, le conseil décide d'appliquer le même tarif qu'une association locale, soit celui d'une soirée disco, pour un montant de 122 € + la scène 31 € soit un total de 153 €.

**4 – CREATION D'UNE  
COMMISSION POUR L'AMENA-  
GEMENT DU TERRAIN ATTENANT  
AU LOTISSEMENT DES  
ORMEAUX** 049-13

Après une large discussion au sein du conseil, Mrs DIDIER Pineau, Dominique BROSSEAU et Michel BOCQUIER se sont portés volontaires pour faire partie de cette commission. Elle fera une ébauche de l'aménagement du terrain qui sera assez simple (pelouse, bancs, arbres...). Une concertation se fera ensuite avec un petit groupe de personnes du quartier, pour dialoguer.

## **5 - DECISION PRISE PAR DELEGATION**

Le Maire informe le conseil qu'il a signé un devis, établi par le Garage Pierrick OUVRARD, d'un montant de 1516.61 €, pour la réparation de la voiture communale.

## **6 – RAPPORT 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE**

La note de présentation synthétique a été remise à chacun des conseillers. Le rapport est consultable en mairie.

## **7 – INFORMATIONS DIVERSES**

A) Devis de M.S.E. : M.S.E. de Cinq Mars la Pile, qui a réalisé la station de traitement de la Louraie, propose de renouveler 2 paliers avec roulement, dans le cadre des opérations courantes d'entretien, qui permettent d'éviter une dégradation prématurée de l'arbre du bio-disque. Le devis transmis est d'un montant de 5956.08 € TTC comprenant également en option la vidange pour nettoyer les dépôts accumulés en fond des bacs durant l'intervention. Le conseil ne donne pas suite à ce devis, jugé trop onéreux.

B) Travaux de finition du lotissement du Cormier : Une réunion de chantier a eu lieu le vendredi 30 août sur le site. L'entreprise CHARIER TP Sud doit réaliser, semaines 39 à 47, les travaux de voirie définitive et de trottoirs en enrobé, sauf devant les quatre lots invendus situés à gauche de la première rue du Cormier, où il ne sera mis que des graviers.

C) Monuments aux morts : L'entreprise SOULLARD des Herbiers, sous-traitant de la SCIA MERLET de la Pommeraie-sur-Sèvre, a installé les rampes aux monuments aux morts.

D) Support de lecteur vidéo au Foyer rural : L'entreprise SOULLARD fera également la fabrication d'une ossature pour le support du lecteur vidéo du Foyer rural.

E) Panneaux pour l'accueil de loisir : Les derniers détails pour la réalisation des panneaux se verront avec l'entreprise Vendée Gravure de la Jaudonnière, le mercredi 4 septembre. Ceux-ci devraient être installés assez rapidement.

F) Eclairage public : Quatre candélabres devant la mairie ont été supprimés. Début octobre, des lampes à vapeur de mercure vont être remplacées rue des Malinières, rue de Bellevue et deux rue de la Métairie.

G) Conférence sur le sommeil : Celle-ci aura lieu au foyer rural, le mardi 8 octobre prochain, à 20 H 30.

Le Maire  
Henri ROBICHON